



# VAE - Validation des Acquis de l'Expérience

## Prestation de service

Formation à distance et/ou présentiel

La validation des acquis de l'expérience (VAE) est une mesure qui permet à toute personne, quels que soient son âge, son niveau d'études ou son statut, de faire **valider les acquis de son expérience** pour obtenir une certification professionnelle.

Cette certification qui peut être un diplôme, un titre ou un certificat de qualification professionnelle doit être inscrite au RNCP (Répertoire National des Certifications Professionnelles).

- 🕒 De 9 mois à 3 ans en fonction du projet à raison de 12h à 20h d'accompagnement
- € 1<sup>er</sup> rendez-vous gratuit, puis tarif sur devis *financement pris en charge selon votre situation sociale, CFP, Région, OPCO...*
- 👤 Tout public ayant au moins 1 an d'expérience en rapport avec le contenu de la certification visée : d'activité professionnelle salariée ou non, de bénévolat ou de volontariat. y compris en situation de handicap

### PRESTATIONS

**ACCUEIL :** Analyse de la demande, transmission des éléments nécessaires à la mise en œuvre de la démarche, choix de la certification

**ACCOMPAGNEMENT :** aide à la rédaction du dossier

**PRÉPARATION AU JURY :** Entretien oral

### ÉTAPES POUR UNE VAE

- Information, conseil, orientation
- Constitution du dossier de recevabilité
- Étude de la recevabilité
- Constitution du dossier de validation
- Dépôt du dossier de validation
- Premier passage en jury
- Validation totale / partielle ou absence de validation
- Rendez-vous avec l'accompagnateur VAE pour décider de la suite

### RÉSULTATS ATTENDUS

- **Modalités d'évaluation :** entretien oral devant jury
- **Attestation de formation** dans le cadre d'un parcours non diplômant
- ★ • 100% d'obtention de diplôme : 2019
- 90% de satisfaction accompagnement : 2019

